

IRAK

Abou Ghraïb : un an après, justice n'est pas faite

Index AI : AMR 51/064/2005
ÉFAI

Embargo : jeudi 28 avril 2005 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il y a un an, les photos de la prison d'Abou Ghraïb ont choqué le monde. Mais les prisonniers torturés par des soldats américains n'ont toujours pas obtenu réparation et des indices concordant indiquent que les autorités irakiennes violent elles aussi les droits des Irakiens.

« En se remémorant les terribles photos vues il y a un an, le monde voudrait savoir ce qui est arrivé à ces prisonniers. Ont-ils obtenus réparation des crimes commis contre eux ? Aux échelons inférieurs, quelques soldats américains ont été poursuivis ou sanctionnés, mais quel a été le rôle des personnes situées au sommet de la hiérarchie, par exemple le secrétaire à la Défense américain ? », a demandé Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International.

Si quelques soldats américains ont été traduits en cours martiale en raison de leur rôle de premier plan dans la violation des droits des prisonniers, les hauts responsables de l'administration n'ont fait l'objet d'aucune enquête indépendante, bien qu'ils aient autorisé des pratiques qui s'apparentent à la torture ou à de mauvais traitements. Aucun responsable américain n'a été poursuivi en vertu de la loi américaine contre la torture ou de la loi américaine contre les crimes de guerre, que ce soit pour des violations des droits humains commis à Abu Ghraïb ou à Camp Bucca en Irak, à Bagram en Afghanistan ou ailleurs.

« Le gouvernement des États-Unis doit ordonner une enquête indépendante et approfondie concernant les interrogatoires menés et les conditions de détention imposées aux prisonniers dans le cadre de la "guerre contre le terrorisme". Il doit également autoriser des observateurs indépendants, notamment ceux du Comité international de la Croix Rouge et des experts des Nations unies, à rencontrer tous les détenus placés sous la responsabilité des États-Unis », a ajouté Irene Khan.

« La torture et les mauvais traitements ne sont jamais acceptables. En faisant fi de ces normes, les gouvernements bafouent les valeurs même qu'ils prétendent défendre. Quand une grande puissance comme les États-Unis a recours à la torture et aux mauvais traitements, d'autres pays peuvent y voir le feu vert pour suivre leur exemple. »

La torture était courante sous le régime de Saddam Hussein et la guerre en Irak était censée ouvrir un nouveau chapitre des droits humains, mais bien au contraire, Amnesty International a reçu des informations faisant état de détenus torturés par la police irakienne. En février 2005, trois hommes, Aïdi Mahassan Lifteh, Majbal Adnan Latif et son frère Ali, sont morts en détention après avoir été arrêtés à un barrage de la police. Leurs corps ont été retrouvés trois jours plus tard, ils portaient des marques évidentes de torture exercée au moyen de coups de bâton et de décharges électriques.

Dans une autre affaire, un Irakien résidant en Suède, Ali Safar Al Bawy, a déclaré qu'il a reçu des coups et une décharge électrique d'une telle intensité qu'elle l'a projeté de l'autre côté de la pièce où il se trouvait, au ministère de l'Intérieur. Il avait été arrêté par la police en juillet 2004, alors qu'avec sa famille il rendait visite à sa mère et à sa sœur. Il a été détenu pendant trois semaines sans être inculpé. On lui a mis un bandeau sur les yeux, notamment lors des interrogatoires. D'autres détenus lui ont dit que les interrogateurs américains présents au ministère de l'Intérieur savaient que la torture était pratiquée et même y participaient.

Au cours de sa détention, Ali Safar Al Bawy a vu des enfants détenus avec leur mère, certains avaient seulement sept ans. Parmi eux, se trouvait Qoussaï, âgé de 12 ans, et son frère, âgé de 16 ans. Selon Ali Safar Al Bawy, en fin de soirée, certains gardiens emmenaient Qoussaï pour lui faire subir des violences sexuelles.

Autre élément inquiétant en Irak, la chaîne nationale Al Iraqiya a diffusé les « aveux » de prétendus « terroristes ». Amnesty International est d'autant plus inquiète de tels « aveux » que les détenus sont systématiquement maintenus au secret. Des personnes qui ont vu l'émission ont déclaré que les détenus portaient des signes de torture, notamment des contusions et un visage enflé. Pratiquement aucun fonctionnaire irakien n'a été poursuivi pour avoir porté atteinte aux droits fondamentaux des détenus.

À l'occasion du premier anniversaire de la publication des photos d'Abou Ghraïb, Amnesty International appelle le gouvernement américain et le gouvernement irakien à condamner avec la plus grande fermeté toute forme de torture. Un an après, les autorités des États-Unis doivent ordonner une enquête indépendante concernant les violations des droits humains et traduire les responsables en justice.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>